

Dr. Gaston Chelius
1, rue Biirderfeld
L-9142 Burden

Administration Communale de la Ville d'Ettelbruck
Au collège des bourgmestre et échevins
B.P. 116
L-9002 Ettelbruck

Burden, le 24.08.2020

Concerne: Observations conc. une éolienne au lieu dit « Auf der Hasenbach »
Enquête de commodo et incommodo

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

J'ai entendu dire que la commune d'Ettelbruck favorise la construction d'une puissante éolienne haute de 230 m à un endroit éloigné de seulement 750 m des premières maisons du village de Burden.

En tant que médecin (ORL) et habitant de la commune d'Erpeldange je me sens obligé de parler un peu des dangers d'une telle entreprise pour la santé des habitants de Burden.

Le syndrome des infrasons, ou encore nommé syndrome de l'éolien est un syndrome qui se développe à la suite d'une exposition à long terme à des bruits de basse fréquence (entre 0 et 20 Hz) dont la plupart ne peuvent être entendus. Les faibles niveaux d'infrasons présents dans l'air qui proviennent des éoliennes entre 1 à 2 Hz peuvent avoir des impacts sur le système vestibulaire (organe de l'équilibre) et aussi sur le nerf acoustique (audition).

A ne pas oublier les faibles niveaux d'infrasons présents dans l'air qui proviennent des éoliennes de 4 à 8 Hz et qui potentiellement peuvent pénétrer dans les poumons par la bouche et qui font vibrer le diaphragme lequel transfère les vibrations aux viscères (syndrome vibro-acoustique).

Le syndrome éolien est un phénomène sensoriel et neurologique ayant le système vestibulaire comme intermédiaire (oreille interne). Les conséquences peuvent apparaître comme troubles de l'équilibre, vertige, nausées, et acouphènes, migraines (pathologies ORL possibles).

En ce qui concerne le syndrome vibroacoustique encore, les conséquences pathologiques sont largement connues: troubles du sommeil, du rythme cardiaque allant jusqu'à la tachycardie supraventriculaire etc. Il y a naturellement des différences dans la symptomatologie entre les différentes personnes et leur sensibilité.

En conclusion, pour subvenir à une bonne protection de la santé des habitants et aussi pour éviter plus tard des questions inutiles de responsabilité allant jusqu'à des joutes juridiques, je pense qu'une réflexion nouvelle est nécessaire pour trouver un compromis raisonnable et acceptable pour tous les parties.

Eloignons l'endroit de construction de cet immense engin des habitants enfin de garantir la santé aux familles de ce bel endroit de vivre.

Tout en vous remerciant de m'avoir lu, veuillez recevoir l'expression de mes meilleurs sentiments.

